



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 27 mars 2020

COVID-19 - état d'urgence sanitaire Marchés de plein vent

Par arrêté du 23 mars 2020, le ministre des solidarités et de la santé a interdit les marchés de plein vent, laissant néanmoins à l'appréciation des préfets la possibilité de déroger, par arrêté, à la règle et d'autoriser un maintien de l'ouverture en cas de sollicitation du maire de la commune abritant ledit marché.

La préfecture de la Vienne a retenu les critères d'analyse suivants :

- **importance signalée des marchés concernés pour la vie économique locale** ;
- nombre d'exposants, commercialisant uniquement des produits alimentaires et des plants, suffisamment limité pour permettre l'engagement des élus **d'y faire respecter les impératifs sanitaires périmétriques** (espacement de 3 mètres entre chaque stand) et **les mesures de distanciation sociale entre clients**.

La préfète de la Vienne a accordé une dérogation aux marchés de plein vent répondant à ces impératifs dont la liste est proposée ci-après :

- Marché hebdomadaire le jeudi de Béruges le jusqu'au 15 avril
- Marché hebdomadaire le jeudi de Vouneuil sur Vienne jusqu'au 15 avril
- Marché des halles de Châtelleraut les 26 et 28 mars
- Marché hebdomadaire le mercredi de Montmorillon jusqu'au 15 avril
- Marché hebdomadaire le jeudi d'Angles sur l'Anglin jusqu'au 15 avril
- Marché hebdomadaire le jeudi de Charroux jusqu'au 15 avril
- Marché hebdomadaire le jeudi de Neuville de Poitou jusqu'au 15 avril
- Marché de Gençay du jeudi 26 mars
- Marché de Montcontour le dimanche jusqu'au 15 avril
- Marché de l'Isles-Jourdain le samedi jusqu'au 15 avril
- Marché de Lhonnaizé le mardi jusqu'au 15 avril
- Marché de Saint Savin le vendredi jusqu'au 15 avril
- Marché de Fontaine-le-Comte le dimanche jusqu'au 15 avril
- Marché de Saint-Sauvant le vendredi jusqu'au 15 avril
- Marché d'Ayron le samedi jusqu'au 15 avril
- Marché de Chauvigny le samedi 28 mars
- Marché d'Antran le vendredi jusqu'au 15 avril
- Marché de Scorbé-Clairvaux le mardi jusqu'au 15 avril
- Marché de Lencloître le samedi jusqu'au 15 avril
- Marché de Dangé-Saint-Romain le samedi jusqu'au 15 avril
- Marché de Loudun le mardi et samedi jusqu'au 15 avril
- Marché de Civray le vendredi jusqu'au 15 avril
- Marché de Lussac-les-châteaux le vendredi jusqu'au 15 avril
- Marché de Migné-Auxances le samedi jusqu'au 15 avril
- Marché de Smarves le mercredi jusqu'au 15 avril
- Marché de Rouillé le vendredi jusqu'au 15 avril
- Marché de Valence en Poitou, commune déléguée de Couhé le vendredi jusqu'au 15 avril.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Responsable par intérim du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76